



**UNE QUESTION ?
UNE DIFFICULTÉ ?**



**À qui dois-je
m'adresser ?**

SDH 

—
Groupe ActionLogement

À qui dois-je m'adresser ?

LE CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Il vous accompagne à partir de la **proposition du logement** jusqu'à la **signature du bail** lorsque votre demande a été validée par la commission d'attribution.

LE CHARGÉ DE SECTEUR

Il assure la **gestion et le traitement des demandes d'interventions techniques dans votre logement, et dans les parties communes** de votre résidence. Il est à votre écoute et met en oeuvre toute action qui permet **d'améliorer ou préserver votre cadre de vie**. Il est votre interlocuteur privilégié pendant la durée du bail et porte une attention particulière aux locataires seniors.

LE CHARGÉ DE PRÉ-CONTENTIEUX

Il intervient dans la prévention et le **traitement amiable des impayés de loyers**. Il met son expertise et son analyse à votre service afin de **trouver des solutions adaptées** à votre situation.

Prenez rendez-vous



LE TECHNICO-COMMERCIAL

Avant votre arrivée, il engage les travaux nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du logement. Il réalise la visite du logement, **votre état des lieux d'entrée et de sortie** et veille à votre bonne installation.

LE GARDIEN

Il est votre interlocuteur **au quotidien** sur certaines résidences. Il est en charge de réaliser tout ou partie de **l'entretien ménager**. Et par sa présence, il **assure une veille** au sein de votre immeuble, permettant ainsi d'agir de manière réactive en cas de difficultés.

LE CHARGÉ DE CONTENTIEUX

Dans le cadres d'impayés de loyer, il intervient en **phase judiciaire après l'échec de la phase amiable**. Il met son expertise et son analyse à votre service afin de trouver des accords et des solutions avec pour **objectif de vous maintenir dans votre logement**.

LE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (CESF)



Il vous accompagne sur des problématiques **économiques, sociales, et familiales sensibles** pouvant impacter votre vie dans le logement loué. Il est à votre disposition pour vous aider dans la résolution de votre situation, en vous orientant vers les **dispositifs d'aides** et si besoin vers les **partenaires sociaux**.

✈️ **Contact : social@sdh.fr**

UN SERVICE DE MÉDIATION



Un service de médiation dédié **aux troubles de voisinage et à la tranquillité résidentielle** : La SDH s'attache, à travers la médiation quand cela est nécessaire, à œuvrer avec les locataires concernés à la résolution des problèmes de voisinage et favoriser la tranquillité résidentielle dans le respect du règlement intérieur.

▶ **Pour en savoir plus**



COMMENT CONTACTER LA SDH ?

À DISTANCE

- Via l'application SDH&moi
- Depuis votre extranet : locataires.sdh.fr
- Par mail à information@sdh.fr
- Par téléphone au 04 76 68 39 39
- Par courrier : SDH, 34 avenue de Grugliasco
38130 Échirolles

EN PRÉSENTIEL

- Au siège, 34 avenue de Grugliasco à Échirolles.
- À l'agence de Villefontaine, 13 carré Léon Blum
à Villefontaine.
- Lors des permanences de proximité
(détails accessibles sur sdh.fr).



Groupe ActionLogement

www.sdh.fr

Le futur compte sur nous.